



Une dynamique partenariale innovante au bénéfice des étudiant·e·s

La convention "Droits et santé des étudiants" conclue entre les établissements d'enseignement supérieur rennais et l'Assurance maladie a été signée officiellement le 19 décembre 2018. Ce partenariat traduit l'ambition d'une stratégie de santé à destination des étudiant·e·s de la métropole rennaise. Les partenaires s'engagent à déployer une offre de service et à s'organiser en faveur de l'égal accès aux soins des jeunes étudiant·e·s. Il s'agit aussi notamment de lutter contre les renoncements et de favoriser les parcours de santé.

"Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de la loi orientation et réussite des étudiants (ORE) de mars 2018 qui supprime le régime des étudiants, lesquels deviennent en conséquence des bénéficiaires du régime général. Ce sont des usagers particuliers, et il nous appartient de faire en sorte qu'ils s'occupent au mieux de leur santé", a déclaré Claudine Quéric, directrice de la Caisse primaire d'Assurance Maladie d'Ille-et-Vilaine. Olivier David, président de l'université Rennes 2 a indiqué que "[les universités] ont tout intérêt à s'appuyer sur les organismes de Sécurité sociale pour bénéficier de leur savoir-faire dans la lutte contre le non-recours aux droits. En ce sens, cette convention que nous signons est un axe central de la politique étudiante qui se développe à Rennes." Ce partenariat est une première en France. Il est appelé à se dupliquer sur d'autres territoires.

Les signataires

L'université de Rennes 1 représentée par David Alis, Président

L'université Rennes 2 représentée par Olivier David, Président

L'école des hautes études en santé publique (EHESP) représentée par Laurent Chambaud, Directeur

L'école normale supérieure (ENS) représentée par Pascal Mognol, Président

L'école nationale supérieure de chimie de Rennes (ENSCR) représentée par Régis Gautier, Directeur

L'institut national des sciences appliquées (INSA) représenté par M'Hamed Drissi, Directeur

L'institut Sciences Po Rennes représenté par Patrick Le Floch, Directeur

Le centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) représenté par Hervé Amiard, Directeur

La Caisse primaire d'Assurance Maladie d'Ille-et-Vilaine représentée par Claudine Quéric, Directrice

L'agence régionale de santé Bretagne représentée par Olivier de Cadeville, Directeur général

La caisse d'allocations familiales d'Ille-et-Vilaine représentée par Corinne Hallez, Directrice

14 janvier 2019